

EN DÉCEMBRE 2012

Auront lieu des élections de « représentativité » pour les salariés des entreprises de moins de 11 salariés, dites TPE (très petites entreprises).

QUI SERA ÉLU ?

PERSONNE ! il faudra choisir le sigle de son organisation syndicale préférée F-O...

Les résultats, regroupés par branches et par région serviront à déterminer qui a le droit de négocier ou non les conventions collectives et les accords interprofessionnels (retraites complémentaires, UNEDIC, Formation Professionnelle,...). C'est la suite de la loi sur la représentativité CGT-CFDT/MEDEF-CGPE !

QUI VOTERA ?

Tous les salariés présents dans les entreprises de moins de 11 salariés au mois de décembre 2011.

COMMENT SE FERA LE VOTE ?

Le scrutin se déroulera :
du 3 au 23 novembre 2012
pour le vote par correspondance et du
28 novembre au 12 décembre 2012
pour le vote électronique.

FO

la force syndicale

BULLETIN D'ADHÉSION

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

E-mail :

☎ : Code APE :

À retourner à l'adresse suivante :

FNAS F-O
7, Passage TENAILLE - 75 014 PARIS
(par Fax : 01 40 52 85 79)

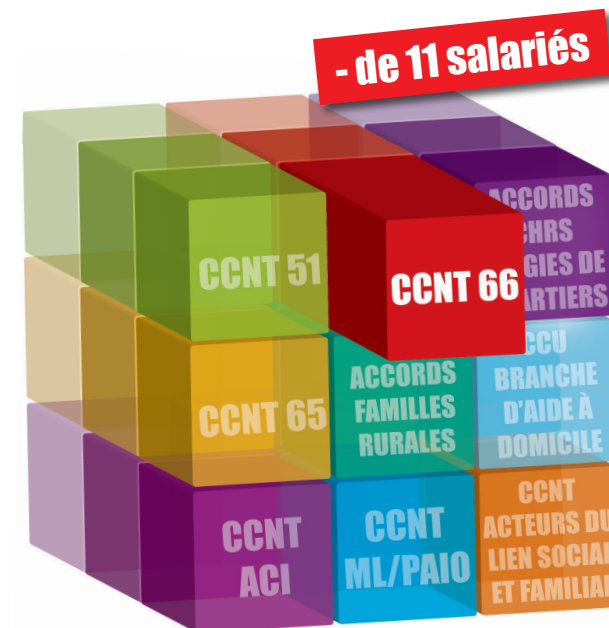
Imp. TECHNI PRINT MONTAUBAN - 05 65 20 17 18 - RCS B 403 410 848 - Ne pas jeter sur la voie publique.



TPE

SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES

- de 11 salariés



VOUS AVEZ DES DROITS !

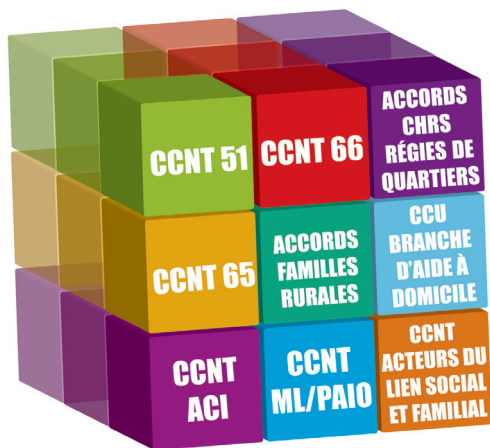


www.fnasfo.fr

2012, année des salariés des TPE.

En décembre, 100 000 salariés de l'Action Sociale et médico-sociale, de l'Aide à Domicile, des ML PAIO, des Acteurs du lien social, de l'Insertion des Familles Rurales et des Régies de quartier, ont leur élection, comme 4 millions de salariés.

MIEUX REPRÉSENTÉS + FORTS !



POUR LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DE TOUTES LES CONVENTIONS COLLECTIVES !

1947

FO, le progrès Social

FO a été et demeure la confédération syndicale déterminante de l'ensemble des dispositions organisant la protection sociale des salariés (Sécurité Sociale en matière de santé, Assurance chômage, Retraite).

FO, la solidarité

FO est profondément attachée à l'idéal de justice sociale, de solidarité et aux principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

FO, l'indépendance

La marque indélébile de FO est celle de l'indépendance syndicale vis-à-vis de toute influence extérieure, politique, philosophique, religieuse et bien évidemment vis-à-vis des gouvernements et des employeurs.

FO, le progrès

A FO chacun est libre, car la condition de l'indépendance de FO est celle de la liberté et de l'indépendance d'esprit de chacun de ses adhérents.



2012



LA FNAS-FO

CONTINUE DE REVENDIQUER :

- Les nouvelles annexes regroupées autour des métiers ;
- L'intégration de 7 nouveaux métiers ;
- Création de nouvelles grilles de métiers, classées en fonction du niveau de qualification et d'une formation complémentaire, pour des métiers exercés, non encore référencés, comme Délégué à la tutelle ;
- La suppression des premiers échelons dans toutes les grilles non-cadres et cadres avec :
 - pour les salariés non-cadres la suppression des 2 premiers échelons pour toutes les grilles indiciaires. Le maintien de la carrière sur 28 ans. Le début de déroulement de carrière commençant au 3^e échelon des grilles actuelles et la création d'un onzième échelon après 28 ans de carrière, attribuant 50 points de majoration de coefficient.
 - pour les salariés-cadres: la suppression du premier échelon pour toutes les grilles indiciaires. Le maintien de la carrière sur 28 ans. Le début de déroulement de carrière commençant au 2^e échelon des grilles actuelles et la création d'un douzième échelon après 28 ans de carrière, attribuant 50 points de majoration de coefficient.
- Les Congés trimestriels supplémentaires étendus à tous les personnels ;
- Intégration de l'indemnité différentielle (8,21%) au salaire de base et également intégrée pour les salariés à temps partiel, embauchés après le 1er janvier 2000 ;
- Rétablissement de la Majoration familiale de salaire ;
- Augmentation d'au moins 35 points d'indice de tous les coefficients d'internat et revalorisation indemnitaire pour tous les salariés travaillant la nuit.
- Création de nouvelles grilles de métiers, classées en fonction du niveau de qualification et d'une formation complémentaire, pour des métiers exercés, non encore référencés, comme Délégué à la tutelle ;
- Qualification des faisant-fonction.

